

Étaient présents : les conseillers en exercice à l'exception de Ronan LANSONNEUR donne pouvoir à Frédéric MORVAN, Gilles LE BEC donne pouvoir à Michel JOURDEN, Yvonne LE BRIS donne pouvoir à Geneviève LE MOIGN, René KEREBEL donne pouvoir à Martine LAVANANT, Didier LE GAC donne pouvoir à François LE BERRE.

Secrétaire de séance : Cloé PAQUE est élue Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mai 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

TARIFICATION du STATIONNEMENT sur l'AIRE de CAMPING-CAR pour HANDICAPES

L'article L 241-3-2 du Code de l'action sociale et des familles précise les conditions de délivrance des cartes de stationnement pour les personnes handicapées et les attributions liées à la détention de ce titre quant aux droits de stationnements. Si la gratuité du stationnement est posée en principe il peut en être différemment lorsqu'un dispositif de bornes est mis en place.

La Commune est concernée pour le droit de place sur l'aire de camping-car depuis la mise en place du dispositif de contrôle d'accès. En effet les cartes de stationnement pour personnes handicapées ne peuvent être lues par les bornes d'entrées et de sorties.

Le débat s'instaure sur la différence entre stationnement sur voie publique et droit de place sur une aire de camping-car qui relève plus du tourisme que de la nécessité de se déplacer. Aussi, le Conseil Municipal décide par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mary KEREBEL) de ne pas appliquer la gratuité du droit de stationnement sur l'aire de camping-car dans la mesure où notre structure est dotée d'un dispositif de bornes d'entrée et sorties automatisées.

REGULARISATION FONCIERE RUE de PORSCAVE

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de procéder à une régularisation foncière dans le cadre d'un alignement portant sur la parcelle cadastrée AH 223 au n° 29 de la rue de Porscave. La cession au profit de la Commune est consentie à titre gratuit. La surface sera déterminée par le document d'arpentage.

CREATION d'un CONTRAT en EMPLOI AIDE aux SERVICES PERISCOLAIRES

A l'unanimité le Conseil Municipal décide la création d'un poste en Parcours Emploi Compétence (PEC) ouvert pour une période de 1 an à raison de 21 H.50 hebdomadaires annualisées du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 pour les services périscolaires. Un appel à candidature sera déposé auprès de Pôle Emploi qui examine l'éligibilité des candidats.

ENGAGEMENT de la COMMUNE dans la DEMARCHE de LABELLISATION « PORT d'INTERET PATRIMONIAL »

Le label « Port d'intérêt patrimonial » est destiné à encourager la réalisation d'un urbanisme portuaire fondé sur la protection ou la modification raisonnée des bâtis historiques à caractère maritime des communes littorales.

La Commune de LAMPAUL-PLOUARZEL est adhérente de l'association « Port d'intérêt patrimonial » depuis 2014. Un travail de recensement du patrimoine bâti communal à caractère maritime a été réalisé en 2018. Il en ressort que la Commune dispose de deux sites portuaires d'intérêt patrimonial : Porscave et Porspaul.

Les spécificités présentées par LAMPAUL-PLOUARZEL sont la tradition goémonière, les gabares et l'apprentissage de la marine (marine marchande mais aussi marine nationale).

Des deux ports, Porscave est celui qui porte le plus la mémoire des gabares. C'est donc sur celui-ci que le choix se porte pour engager une démarche de labellisation « Port d'intérêt patrimonial ».

Un comité de suivi composé d'Elus, de membres d'associations, d'habitants de la Commune et de représentants du monde de la pêche sera mis en place pour suivre cette réalisation.

INFORMATIONS DIVERSES

Point sur la présence des gens du voyage

Les gens du voyage sont arrivés le 05 juin 2019. Ce sont environ 120 caravanes qui se sont installées sur les dunes de Porspaul. Dès le lendemain la Mairie a diligenté un constat d'huissier sans toutefois déposer plainte, les occupants s'étant engagés à quitter les lieux le 23 juin.

Durant tout le temps de leur présence nous avons dû fermer notre aire de camping-car ce qui a engendré une perte d'exploitation estimée à 1 500 €.

Autre préjudice non négligeable, l'impossibilité pour la Société Agrimer d'étendre son goémon pour séchage ce qui a conduit l'entreprise à mettre en chômage technique une partie de ses saisonniers.

Dans cette affaire nous avons déploré le manque d'accompagnement des services de l'Etat. En revanche la Communauté de Communes du Pays d'Iroise a été très réactive pour remettre les dunes en état de propreté alors que les Gens du Voyage ont laissé les environs de leur campement dans un état lamentable posant de graves problèmes à la salubrité publique et à la qualité des eaux de baignade.

Point sur l'édition 2019 des Petites Folies

Une réunion bilan du festival s'est tenue en Mairie le 02 juillet 2019 en présence des organisateurs, des autorités (Sous-Préfecture, Gendarmerie, Pompiers, services de secours) et de la Mairie. Aucune remarque négative de la part de la population n'a été enregistrée. Il a été noté la très bonne collaboration entre les divers intervenants qui a permis au festival d'accueillir 23 000 festivaliers sur les 3 jours.

Quelques points à améliorer cependant pour les éditions futures : nombre de sanitaires, collecte des OM, les tranchées dans la dune pour passer les différents câbles.

Lors de cette réunion les organisateurs ont été informés par les services de l'Etat qu'en cas d'édition en 2020 l'évènement serait classé en « grand rassemblement ».

Vidéo protection

Comme il en avait été décidé Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux caméras de vidéo protection ont été installées à proximité du complexe de l'enfance avec pour vocation de veiller sur les activités du city et de ses alentours.

Suivant la réglementation en vigueur une demande d'accréditation à été faite en Préfecture afin d'autoriser la mise en service du dispositif.

Effacement de réseaux : point sur les travaux

Les travaux d'effacement des réseaux rue de Porspaul devraient être terminés pour fin septembre. La Commune espère pouvoir faire la seconde tranche de cette voie en 2020.

Maison LARSONNEUR

Les travaux de démolition ont pris du retard parce que, contrairement à ce qui avait été annoncé par les anciens propriétaires, le bâtiment était toujours alimenté en électricité. Il a donc fallu une intervention de ENEDIS pour déposer le compteur. La démolition est prévue aux alentours du 14 juillet.

Aire de carénage

Monsieur François LE BERRE a fait un point sur le fonctionnement de l'aire de carénage.

Film Tydéo

Ce film de promotion des communes littorales bordant l'aber se finalise. La Commune de LAMPAUL-PLOUARZEL a retenu Porscave et son cimetière des bateaux.

Le coût total est de 21 000 € répartis entre les Communes concernées et la CCPI. La part de LAMPAUL-PLOUARZEL est de 1 200 €.